



## Comment faire opposition injonction de payer

Par **abc23**, le **22/05/2009** à **21:57**

Bonjour,

Mon mari, qui a obtenu la residence en France avant moi, a fait un pret a la consommation et a signe a ma place sur le contrat. Lorsqu'il a signe le contrat je n'habitais pas encore avec lui en France et ce n'est qu'apres qu'il ait obtenu le pret que je suis venue en France par regroupement familial.

Nous sommes separees depuis a peu pres un an et lui il s'est etabli au Canada et je ne peux plus le joindre par telephone.

Ce mois j'ai reçu une injonction de payer du tribunal d'instance de Pantin et je vais faire opposition. Je peux prouver que je suis arrivee en France apres qu'il ait signe le contrat avec mon visa de regroupement familial. Faut-il joindre une copie de ce document a la lettre d'opposition envoyee au Greffier du Tribunal ?

Est-ce que le juge peut me condamner a rembourser le pret ?

S'il est condamne a rembourser le pret, sachant que j'habite toujours a l'adresse qu'il a mentionne dans le contrat, est-ce qu'il y aura saisie du mobilier ?

Je vous remercie par avance